



Réf. Farde e-Assemblées : 2349947

N° OJ : 79

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2020

Objet : Contrat de Quartier Durable Les Marolles - Opération 5.06 - "Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable".- Octroi des subsides aux lauréats.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 5.06 – « Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable », à mener par la Cellule Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal de revitalisation du Contrat de Quartier Durable Les Marolles (CQD Les Marolles), adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération sera menée pour répondre aux besoins des associations et des structures du quartier des Marolles œuvrant dans le secteur (de l'aide) alimentaire ;

Considérant que cette opération servira principalement à destination des personnes précarisées du quartier en intégrant un ou plusieurs des axes suivants :

- la prospection en vue d'une augmentation et d'une diversification de l'approvisionnement de l'offre alimentaire régulière et de qualité, gratuite ou à tarification sociale, à destination des publics précarisés, par l'organisation de récupération d'invendus et/ou non consommés alimentaires, de recherche de dons, de partenariats avec des producteurs, d'achats collectifs,
- le renforcement du réseau (de l'aide) alimentaire par une coordination et une mutualisation des moyens logistiques et humains au profit des partenaires du secteur (en termes de collecte, de stockage, de reconditionnement éventuel et de distribution de l'aide alimentaire),
- la sensibilisation et la promotion d'une alimentation saine et de qualité (lutte contre l'isolement et création de cohésion sociale autour de projets alimentaires, formations sur la transformation et la conservation d'aliments, promotion de questions de santé à travers des projets de sensibilisation à la lecture d'étiquetage, etc.) ;

Vu sa décision du 2 mars 2020 adoptant le règlement de participation de l' « Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable » ;

Considérant que le 16 juin 2020, un jury s'est réuni pour évaluer les dossiers de candidature sur base des critères repris au règlement de participation, et a sélectionné comme lauréat de cet appel à projets, le projet « Plasma » porté par 3 partenaires : le CPAS de la Ville de Bruxelles, l'Épicerie locale Les Capucines et le Comité de la Samaritaine, pour un montant total de 370.000,00 EUR accordé par la Ville de Bruxelles (154.000,00 EUR) et la Région de Bruxelles-Capitale (216.000,00 EUR), réparti de la façon suivante :

- CPAS de la Ville de Bruxelles : 145.000,00 EUR (dont 60.351,00 EUR à charge de la Ville),
- Épicerie locale Les Capucines : 145.000,00 EUR (dont 60.351,00 EUR à charge de la Ville),
- Comité de la Samaritaine : 80.000,00 EUR (dont 33.298,00 EUR à charge de la Ville) ;

Considérant que pour pouvoir assurer leur mission en 2020, les partenaires lauréat de l'appel à projets vont recevoir un subside de la Ville (58.000,00 EUR) réparti de la façon suivante :

- CPAS de la Ville de Bruxelles : 33.000,00 EUR,
- Épicerie locale Les Capucines : 20.000,00 EUR,
- Comité de la Samaritaine : 5.000,00 EUR ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits aux articles 93022/43501 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2020 ;

Considérant qu'un crédit de 40.000 euros est prévu à l'article budgétaire 93022/43501 du service ordinaire pour "le contrat de quartier durable les marolles - action 5.01b - brigade des paveurs" peut être diminué de 33.000 euros pour l'affecter au projet L'opération 5.06 – « Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable» du même article budgétaire

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

Le principe d'octroyer et engager, pour l'opération 5.06 – « Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable », à mener dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, les sommes suivantes en dépense au budget ordinaire de 2020 :

- CPAS de la Ville de Bruxelles : 33.000,00 EUR,
- Epicerie locale Les Capucines : 20.000,00 EUR,
- Comité de la Samaritaine : 5.000,00 EUR,

est adopté.

Article 2

Le crédit de 40.000 euros prévu à l'article budgétaire 93022/43501 du service ordinaire 2020 pour "le contrat de quartier durable les marolles - action 5.01b - brigade des paveurs" peut être diminué de 33.000 euros pour l'affecter au projet L'opération 5.06 – « Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable» du même article budgétaire.

Article 3

Les dépenses dont question à l'article 1, seront financées par la trésorerie.

Annexes :

[PV du jury FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)